

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 29 avril 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLLOT David donne pouvoir à CAURET Camille,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- BOUZID Nathalie, LE BOUCHER Colette, FORTIN Céline, MAIGNAN Brigitte.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENS Pierrick



Délibération n°2024_040

Membres en exercice : 35 – Présents : 23 - Absents : 12 – Pouvoirs : 8

AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2024 – ATTRIBUTIONS

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de 2 subventions complémentaires pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ADOPTE la liste des subventions suivantes à verser en 2024, telles qu'elles figurent ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION	Type de subvention	Montant attribué
BANQUE ALIMENTAIRE	Fonctionnement	2 550,00 €
Sous-total Action Sociale et Citoyenne		2 550,00 €
MORITEAM	Fonctionnement	150,00 €
Sous total Sport		150,00 €
Montant total		2 700,00 €

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **17 MAI 2024**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **17 MAI 2024**

De la publication le **17 MAI 2024**

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale